

IDÉE

D'UN DÉPUTÉ DU BAILLIAGE D'AVAL;

Sur la Permanence de l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

On est obligé de parler quand on croit avoir des choses utiles à dire.

On n'est pas obligé de bien parler, parce qu'on ne doit que ce qu'on peut.

On est obligé d'être court, parce que le tems est le patrimoine de tous, & que personne n'a le droit d'en abuser.

Voilà des principes que je souhaite qu'on adopte. Je m'y soumets. Je vais marcher.

La question qui vous occupe est importante: l'Assemblée Nationale sera-t-elle, ou ne sera-t-elle pas permanente?

Je dis qu'elle doit être permanente. Vous avez conquis le plus grand des biens, la liberté. Vous le perdrez bientôt si vous ne lui donnez pas des gardiens courageux, fideles, & qui surveillent continuellement votre inappréciable trésor; mais les gardiens deviendroient bientôt eux-mêmes des maîtres, ou vendroient au Monarque leur liberté & la vôtre, si vous ne trouviez pas le moyen de les empêcher de tromper votre confiance en dépassant les bornes dans lesquelles vous aurez voulu les circonscrire, ou d'être les instrumens d'un Roi qui voudroit de nouveau vous asservir. Rome vous a laissé un terrible exemple. Son aristocratique Sénat fut tyran d'abord, & forgea ensuite aux Empereurs, créés par ses discordes & par ses excès, les fers de la tyrannie.

Les représentans du Peuple Français ne pourront ni usurper l'aristocratie, ni vous ramener à la servitude, si vous fixez le tems pendant lequel ils devront exercer leurs fonctions. Trois ans me paroissent suffire, & je crois que les Assemblées Nationales doivent être renouvellées tous les dix-huit mois par moitié.

Il me semble qu'il est essentiel de les établir à une distance de la Cour & de la Capitale, qui soit au moins de vingt lieues.

A la Cour il faut peu de tems pour séduire. A Paris, il ne faut qu'un moment pour troubler.

Je sais les frêles objections qu'on peut opposer à cet article. Des sages ne se laissent pas séduire, des hommes courageux ne se laissent pas troubler, & une correspondance prompte & habituelle est nécessaire entre le Monarque & les représentans de la Nation.

Les sages sont les moins foibles d'entre les hommes. Ceux-là on ne les achete point avec de l'or,



ſur-tout quand le Monarque n'a point de ſuperflu : on ne les tente point par des promeſſes ; mais on les careſſe ; mais on les enivre du nectar de la louange qu'à la Cour on ſait ſi bien préparer ; & ſans qu'ils s'en défient, peu de tems ſuffit pour les métamorphoſer.

Les hommes courageux ne ſont jamais plus calmes & plus forts que lorſqu'ils ſont au milieu des dangers. Oui, mais s'ils ne ſont point effrayés à l'aſpect d'un lion furieux, ils ne ſe défendent pas toujours de l'inquiétude & de l'impatience que peut cauſer un eſſaim de guêpes prêt à les aſſaillir ; & les modérateurs d'un grand Peuple, non ſeulement ne doivent pas pouvoir être troublés, mais il ne faut pas même qu'ils puiſſent être diſtraits.

Un eſpace de vingt lieues eſt bientôt franchi & ne cauſera jamais un retard qui ſoit préjudiciable au Roi ou à la Nation.

La permanence de l'Aſſemblée Nationale me paroît devoir être décidée par une conſidération de la plus haute importance. Je la crois le ſeul lien aſſez fort pour tenir fermement unies entr'elles toutes les diverſes parties de la France en donnant à chacune de ſes Provinces une portion d'influence aſſez grande pour qu'elle prenne un intérêt vif & néceſſaire à la conſervation & à la proſpérité de la Monarchie entiere. Rentrons en nous-mêmes, & nous y trouverons que la Patrie ne nous eſt chere que lorſque nous avons, & que nous y exercons le droit d'agir, ſoit par nous, ſoit par nos repréſentans.

La queſtion de la permanence de l'Aſſemblée Nationale, eſt intimement liée à celle du *veto* Royal.

L'Aſſemblée toujours ſubſiſtante, le *veto* ſera-t-il le même que ſi elle étoit périodique ? Non : il doit

être beaucoup plus fort ſi vous vous décidez pour la permanence, que ſi vous vous décidez pour la périodicité de l'Aſſemblée; mais dans aucun cas, je ne conçois pas comment il ſeroit abſolu Le *veto*, comme je le conſidere, eſt un obſtacle à la volonté du Souverain quand on juge qu'elle s'égare; il ne peut le réduire à l'impoſſibilité de la faire exécuter, & le Souverain eſt inconteſtablement la Nation. Ce que je vois donc de plus ſage, c'eſt d'accorder le *veto* au Roi, ſans prononcer préciſément ſur ſa nature.

Il n'eſt point de Légiſlateur qui n'ait ſenti qu'il eſt des mots que la prudence empêche de rigoureuſement définir.

La maniere dont l'Aſſemblée Nationale ſera organiſée, apportera néceſſairement auſſi de grandes modifications au *veto*.

Ces idées ſans parure ſont peut-être plus dignes de vous que ſi elles étoient plus ornées. Ce n'eſt pas à de vigoureux athletes qu'il faut préſenter les alimens des Sybarites.

F I N.